



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le quatre novembre à 18 heures 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, CHAMBRE Emmanuel.

Absents excusés: Mmes BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline et Mrs AKLA Mohammed, BONO Vicente et VARCIN Alexandre.

Procuration : M. BONO Vicente donne procuration à M. GONCALVES Gilles.

Mr GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

-----  
**LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 00.**

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce la procuration.

Le quorum est atteint.

M. Gilles Gonçalves est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil du 24 septembre est approuvé à l'unanimité.

Mme le maire s'exprime :

**L'assassinat de Samuel Paty, enseignant est un acte de barbarie que rien ne peut justifier. Au-delà de cet acte, c'est une nouvelle fois la liberté d'expression, le principe de laïcité, et nos valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité qui sont remis en cause. Nous adressons toute notre solidarité au corps enseignant et adressons nos sentiments de compassion à sa famille, ses amis et ses élèves ; Ce soir, nous observerons une minute de silence à Samuel Paty, victime d'un acte terroriste.**

Une minute de silence est observée par le conseil municipal.

### POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Mme le Maire n'a pas exercé ses délégations

### POINT N°2 : BUDGET VILLE DECISION MODIFICATIVE N°1

Mme le Maire propose une décision modificative budgétaire afin de transférer des crédits du fonctionnement à l'investissement pour les acquisitions et travaux décidés après le vote du budget.

	CHAP	ART	DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			↘	↗	↘	↗
entretien bat publics	011	615221	20000			
entretien voirie	011	615231	14100			
Virement section investissement	023			34100		
<b>TOTAL</b>			<b>34100</b>	<b>34100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

  

	CHAP	ART	DEPENSES		RECETTES	
<b>INVESTISSEMENT</b>			↘	↗	↘	↗
virement desction fonctionnement	021					34100
autres agencement et aménagements	21	2128		2100		
installations générales	21	2135		11900		
installations de voirie	21	2152		10100		
autres install mat outillage	21	2158		1600		
matériel de transport	21	2182		3400		
matériel de bureau informatique	21	2183		1300		
meublier	21	2184		3700		
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>34100</b>	<b>0</b>	<b>34100</b>

Voté à l'unanimité.

### POINT N°3 : SDE CONVENTION DE SERVITUDE

Dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux électriques sur la route nationale, il est nécessaire d'accorder une servitude de passage de la ligne souterraine à ENEDIS sur 60 mètres et 0,50 mètre de large sur la parcelle AD 489, ainsi que pour établir des bornes de repérage et poser un coffret électrique.

Mme le Maire propose d'accorder cette servitude et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

Voté à l'unanimité.

#### POINT N°4 : H2P CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Lors du conseil municipal en date du 13 mars 2017, la commune s'est engagée à verser à Habitations de Haute Provence une subvention de 90000 € pour financer la réhabilitation des Grands Prés.

Il convient désormais de signer une convention dont l'objet est de définir les conditions de versement de cette subvention.

Mme le Maire propose d'effectuer 2 versements :

- Versement de 50% en fin du second semestre 2021 et sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux.
- - versement du solde de la subvention sur présentation des procès-verbaux de réception des travaux.

Voté à l'unanimité.

#### POINT N°5 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021 sur notre commune.

Mme Maryline Fassino a été désignée coordinatrice communale. Il convient pour réaliser ce recensement de recruter 4 agents recenseurs. Ce nombre nous est conseillé par l'INSEE en fonction du nombre de logements à recenser.

Depuis 2015, l'INSEE a mis en place une possibilité pour les habitants de remplir leurs imprimés par internet, avec un code d'accès personnel. Cela devrait faciliter le travail des agents recenseurs.

Mme le Maire demande de l'autoriser à recruter 4 agents recenseurs et vous propose de fixer la rémunération à un forfait de 1776,25 € brut, ce qui correspond à 5 semaines de travail à temps plein, dont 1 pour la tournée de reconnaissance et la formation, et 4 pour le recensement.

Voté à l'unanimité

#### POINT N°6 : AIDE AUX SINISTRES DES ALPES MARITIMES

En signe de solidarité avec nos voisins des Alpes Maritimes, Mme le Maire propose de verser une aide de 1000 € à l'AMF des Alpes Maritimes qui répartira les sommes entre les communes sinistrées.

Voté à l'unanimité.

#### Informations diverses :

Mme le Maire informe le conseil que dans le cadre du re-confinement, un nouveau protocole a été reçu pour les écoles. Il est respecté. Le service de la cantine a été réorganisé afin d'éviter le brassage d'élèves, et faire en sorte que les enfants restent le moins longtemps possible à l'intérieur de la cantine (2 services). Un ménage supplémentaire pour les toilettes est réalisé. Toutes les salles communales sont fermées. Les flyers pour la constitution du registre des personnes vulnérables, et pour les jeunes en rupture numérique ont été distribués avec le bulletin municipal.

Les commerçants ouverts ont été contactés pour leur proposer de réaliser un flyer avec les commerces ouverts, les services proposés (vente à emporter, etc...). Ils y sont favorables. Ce flyer va être réalisé et distribué le plus vite possible.

=====  
La Séance est levée à 18 heures 40.  
=====

Le Secrétaire de Séance  
Mr Gilles GONCALVES

